

Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
Tél : 02 32 70 82 35

Villequier, le 20 janvier 2020

Tribunal administratif de Caen
M. le Président
3, rue Arthur Le Duc
B.P. 25086 - 14050 Caen Cedex 4

Dossier n° 1900428-1
Monsieur Michel DAKAR c/ TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE ROUEN

Monsieur le Président,

Suite au dernier envoi de votre établissement administratif, en l'espèce une copie d'un courrier daté du 15 janvier 2020 de M. l'expert judiciaire Cureau, je vous informe que je n'ai aucun commentaire à faire sur le contenu de ce courrier, les informations y apparaissant étant incontrôlables, et n'ayant de valeur qu'au regard du serment de servir la justice fait par M. l'expert.

Au sujet de la fiabilité des propos de M. l'expert, je réitère ma demande à M. l'expert via votre autorité de communiquer lors de l'audience du 24 janvier 2020 les originaux des convocations pour le 21 février 2018 à mon domicile, adressées par M. l'expert à la mairie de Rives-en-Seine et à l'Agglo Caux Seine, avec pour chaque, l'original de sa preuve de son dépôt postal et l'original de son accusé de sa réception.

Cette présente lettre devrait parvenir au Tribunal le 21 janvier, au plus tard le 22, cette demande a largement le temps d'être communiquée à M. l'expert avant l'audience du 24 janvier. M. l'expert demeurant en banlieue de Caen n'aura aucun problème pour se rendre à cette audience, à laquelle j'assisterai et userai de mon droit à m'adresser au Tribunal. Pour plus de certitudes, j'adresse moi-même cette demande en LRAR, ce jour, directement à M. l'expert à son adresse à Hérouville-Saint-Clair.

Il faut que M. l'expert sache que je n'ai aucune animosité à son encontre, ma connaissance du contexte de Rives-en-Seine s'étant suffisamment étoffée depuis l'expertise pour savoir qui est la cause des tentatives de dévoiement de l'expertise, et même qui est à l'origine des troubles ayant motivé l'expertise. Ce serait une grande injustice de ne pas tenir compte de ce qui est devenu pour moi une absolue certitude.

Dans l'attente de l'audience, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

M. 

LRAR n° 1A 177 333 1620 9 (Tribunal administratif de Caen)
LRAR n° 1A 177 765 4447 8 (M. l'expert judiciaire Cureau, Hérouville-Saint-Clair)

Provenance de :
~~M. Patrick CUREAU, expert
judiciaire
Les Cardinales, Bât. B
1, Allée de la Glacière
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR~~

Présenté / Avisé le : 21/01/20
Distribué le :
Le soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre :
Signature
Signature facteur *



Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 177 765 4447 8



Renvoyer à

FRAB

Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE

Provenance de :
~~Tribunal Administratif de Caen
M. le Président
3, rue Arthur Le Duc
B.P. 25086
14050 CAEN Cedex 4~~

Présenté / Avisé le : 21/01/2020
Distribué le :
Le soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre :
Signature
Signature facteur *



Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 177 333 1620 9



Renvoyer à

FRAB

Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE